

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 AVRIL 2024 À 19H

| | |
|---------------------------------|---|
| PRÉSENTS | F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT (partie en cours de séance), F. MATHE. |
| ABSENTS EXCUSÉS | A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD (pouvoir à F. MATHE), E. POUIT (pouvoir à F. BOULOT), F. RIVIER (pouvoir à A. GRIMARD). |
| Secrétaire de séance | A. GRIMARD |
| Début de la séance : 19h | |

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Finances

- Vote des Comptes de Gestion du budget principal 2023 et des budgets annexes : Assainissement et Multiple Service Rural

Florian DUMAS explique que le compte de gestion 2023 des 3 budgets, tenu par le trésorier de Saint André de Cubzac, a été analysé par la commission "finances" du 2 mars 2024.

Il précise ne pas reprendre l'intégralité des 3 budgets dont les données avaient été transmises avant la séance, mais simplement quelques chiffres marquants notamment sur le budget principal.

En dépense de fonctionnement, dans les charges à caractère général, quelques natures analytiques ont augmenté entre la prévision et la réalisation.

Par exemple, l'"alimentation", dont l'évolution s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine. En ce qui concerne le "crédit-bail mobilier", il a été constaté que le nombre de copies supplémentaires en couleur avait doublé, ce qui présente un coût de l'ordre de 4 000 € (entre la commune et l'école).

Le dépassement de la ligne "Fêtes et cérémonies" est un choix politique de la part de l'équipe municipale de multiplier les animations pour animer la commune.

Pour ce qui des dépenses de personnel, le dépassement s'explique par le passage à temps complet d'un agent pour la réalisation des CNI Passeports (compensé pour partie par une subvention annuelle de l'Etat) et par le fait de faire faire des heures complémentaires/supplémentaires aux agents titulaires plutôt que de recruter des contractuels.

Enfin du fait du passage à la M57, les comptes analytiques ont changé. Ainsi, les différentes cotisations initialement prévues ont été regroupées dans la ligne 6450.

Les totaux des 3 budgets des comptes de gestion se présente comme suit :

Budget principal

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 647 485,86€ | 758 245,19€ |
| Investissement | 333 337,37€ | 274 668,81€ |

Budget annexe Assainissement

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 39 229,92€ | 22 237,84€ |
| Investissement | 8 005,00€ | 19 564,42€ |

Budget annexe Multiple Service Rural

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------|------------|
| Fonctionnement | 3 677,40€ | 13 925,23€ |
| Investissement | 9 411,05€ | 9 053,44€ |

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les comptes de gestions 2023 des trois budgets : le budget principal et les deux budgets annexes.

- Vote des Comptes Administratifs du budget principal 2023 et des budgets annexes : Assainissement et Multiple Service Rural

Florian DUMAS précise que le compte administratif des 3 budgets a été analysé également par la commission "finances" du 02 mars 2024.

Il explique qu'il est en tout point identique aux comptes de gestion vu plus haut.

Il quitte la salle pour laisser le doyen de l'assemblée, Louis BOUVERET, mettre en place le délibéré.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, sans que le Maire ne prenne part au vote, les comptes administratifs 2023 des trois budgets : le budget principal et les deux budgets annexes.

- Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes : Assainissement et Multiple Service Rural

Florian DUMAS explique qu'au vu de la validation du compte administratif des 3 budgets, il convenait d'en calculer l'affectation de résultat 2023.

Ces données ont été étudiées par la commission "finances" du 02 mars 2024.

- **Budget principal**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 647 485,86 €
Recettes : 758 245,19€
Excédent 2023 : 110 759,33 €
Excédent reporté 2022 : 681 574,93 €
Excédent de clôture 2023 : 792 334,26 €

Section d'Investissement

Dépenses : 333 337,37€
Recettes : 274 668,81€
Déficit 2023 : 58 668,56€
Déficit reporté 2022 : 29 757,57€
Déficit de clôture 2023 : 88 426,13€

Affectation du résultat :

Besoin du financement : 88 426,13€
Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2024 : **703 908,13€**

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------------|--|--|--------------------------------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D 002 (déficit reporté) : 0€ | R 002 (excédent reporté) 703 908,13 € | D 001 (Solde d'exécution N-1) 88 426,13 € | R001 : 0 € R1068 : 88 426,13 € |

- **Budget assainissement**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 39 229,92 €
Recettes : 22 237,84 €
Déficit 2023 : 16 992,08 €
Excédent reporté 2022 : 8 077,46 €

Déficit de clôture 2023 : 8 914,62 €

Section d'Investissement

Dépenses : 8 005,00 €

Recettes : 19 564,42 €

Excédent 2023 : 11 559,42 €

Déficit reporté 2022 : 6 215,42 €

Excédent de clôture 2023 : 5 344,00 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : 0 €

Déficit à reporter à la section de fonctionnement 2023 : **8 914,62 €**

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|--|--|---|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D 002 (déficit reporté) : 8 914,62 € | R 002 (excédent reporté) 0 € | D 001 (Solde d'exécution N-1) 0 € | R001 : 5 344 € R1068 : 0 € |

● **Budget multiple service rural**

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 677,40€

Recettes : 13 925,23€

Excédent 2023 : 10 247,83€

Excédent reporté 2022 : 4 258,73€

Excédent de clôture 2023 : 14 506,56 €

Section d'investissement

Dépenses : 9 411,05€

Recettes : 9 053,44€

Déficit 2023 : 357,61€

Déficit reporté 2022 : **9 053,44 €**

Déficit de clôture 2023 : 9 411,05 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : **9 411,05 €**

Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 : **5 095,51€**

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|--|---|--|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D 002 (déficit reporté) : 0€ | R 002 (excédent reporté) 5 095,51 € | D 001 (Solde d'exécution N-1) 9 411,05 € | R001 : 0 € R1068 : 9 411,05 € |

Observation :

Aurore GUILLOT s'éclipse pour raisons personnelles et ne prend pas part au vote de ce sujet.

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, les affectations de résultat 2023 des trois budgets.

- Vote des taux des taxes 2024

Florian DUMAS rappelle l'engagement de l'équipe municipale à ne pas augmenter les taux sur la durée de la mandature, il est donc proposé de les maintenir en l'état :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 37,66%

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 41,20%

Taxe d'habitation (TH) : 12,50%

La commission "finances" a émis favorable à ce maintien.

Sans observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, maintiennent les taux suivants pour l'année 2024 :

- 37,66% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 41,20% pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 12,50% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

- Vote des subventions 2024 versées aux associations

Florian DUMAS explique que le tableau ci-dessous présente les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024.

Il a reçu un avis favorable de la commission Finances et Animations.

Compte-tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du Conseil Municipal, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subvention allouée à leur association :

- Françoise MATHE a quitté la pièce lors des échanges relatifs à La Civracaise et Préface,
- Maguy GRACIA a quitté la salle pendant le vote de la subvention attribuée à l'ACCA.

| Association | Montant proposé en 2024 |
|------------------------|-------------------------|
| LES P'TITS GRIBOUILLES | 250 |
| SECOURS POPULAIRE | 150 |
| USEP | 250 |
| USNG | 150 |

| | |
|-------------------|-----------------------------------|
| Bollicine d'Art | 250 |
| ACCA | 250 |
| ACL | Participations à leurs animations |
| Pétanque | 250 |
| Jurassic Potes | 250 |
| Team SARRAILH R.B | 250 |
| Préface | 150 |
| BMX Cavignac | 150 |
| Culture Sport | 150 |
| Total | 2500 |

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité les montants des subventions ainsi que leurs bénéficiaires respectifs, tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

- Attribution de compensation 2024

Florian DUMAS rappelle que l'attribution de compensation correspond à la somme d'argent que verse la commune à la CCLNG en contrepartie soit d'une compétence transférée, soit d'un service rendu.

En matière de compétences transférées, elle se compose de :

- la participation au SDIS (notamment le contrôle des PEI)
- la participation au syndicat du Bassin Versant du Moron
- le Sport

En matière de services rendus, elle se compose de :

- l'analyse des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune (service ADS)
- le Service Technique Commun
- la dématérialisation du service ADS

Pour 2024, le montant de l'AC s'élève à 143 452,95€, soit mensuellement 11 954,41€.

| Dotation AC 2015 | ADS 2023 | Démat ADS 2023 | SDIS 2024 | STC 2023 | Syndicat du Bassin Moron | Sport 2023 | AC annuelle 2024 | AC mensuelle 2024 |
|------------------|----------|----------------|-----------|------------|--------------------------|------------|------------------|-------------------|
| 12 722€ | 4 452€ | 143€ | 12074,60€ | 106605,35€ | 8 870€ | 24030€ | -143452,95€ | -11 954,41€ |

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de valider le montant de l'attribution de compensation 2024 et donc le versement au profit de la CCLNG de 143 352,95€.

- Vote du budget 2024 – budget principal et budgets annexes : Assainissement et Multiple Service Rural

Florian DUMAS précise que les budgets primitifs ont été analysés par la commission "finances" du 02 mars 2024.

La proposition détaillée des trois budgets a été transmise à l'assemblée avant la séance.

Florian DUMAS explique que ce budget primitif 2024 est la traduction concrète de la réalisation des différents projets communaux et cela se voit plus particulièrement dans la partie investissement où il est proposé de voter un budget de 1 242 475,59 € dont environ 1 millions d'€ aux bâtiments scolaires.

Budget principal

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 441 395,05 € | 1 441 395,05 € |
| Investissement | 1 242 475,59 € | 1 242 475,59 € |

Budget annexe Assainissement

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 53 005,00 € | 53 005,00 € |
| Investissement | 18 693,00 € | 18 693,00 € |

Budget annexe Multiple Service Rural

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 19 020,74€ | 19 020,74€ |
| Investissement | 19 193,84€ | 19 193,84€ |

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le budget principal et les deux budgets annexes à savoir, le Multiple Service Rural et l'Assainissement pour l'année 2024.

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Affaires communales

- Proposition de convention SATESE

Le Département et la commune ont signé une convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le Département dans le domaine de l'assainissement collectif le 30 avril 2019 courant jusqu'en 2024.

Différentes missions sont proposées à la commune par le biais de cette convention :

- L'assistance au service d'assainissement collectif, pour le diagnostic et le suivi régulier des systèmes d'épuration des eaux usées (notamment le contrôle réglementaire annuel)
- la validation et l'exploitation des résultats des diagnostics pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages
- la production des données pour le SIE (Système d'Information sur l'Eau) gérée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le domaine de l'assainissement collectif,
- la production de données pour le SIE gérée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le domaine de l'épandage des boues d'épuration des eaux usées.

Il est proposé de valider cette convention fixant le prix par habitant à 0,50€ soit une participation pour l'année 2024 de **431,50 €** sur la base de 863 habitants.

Observation :

Aurore GUILLOT doit quitter la salle et ne prend donc plus part au vote.

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité, l'annexe 1A 2024 et la participation 2024 d'un montant de 431,50€.

- Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Florian DUMAS explique que dans une période de difficulté financière importante liée notamment à la crise immobilière, le Président du Conseil Départemental a informé la commune avoir voulu maintenir tout de même le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) et ainsi lui attribuer la somme de 5 884€, ce qui doit correspondre à 80 % du montant HT de l'investissement engagé.

Afin de bénéficier de ce soutien financier, Florian DUMAS rappelle que la commune doit dépenser 8 472,96€ TTC, soit 7 060,80€ HT.

Le reste à charge pour la commune serait donc de 2 588,96€ TTC (avec récupération d'une grande partie de la TVA).

Les dépenses de réfection de toitures de certains des bâtiments publics communaux (hall d'entrée de la salle des fêtes notamment), l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque ainsi que des travaux de voirie pourraient rentrer de ce dispositif.

Sans observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité, la dotation du département et s'engagent à effectuer les travaux d'investissement à hauteur minimum de 14 208,75€ HT.

- Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC)

Florian DUMAS explique que la totalité des travaux de voirie n'excédant finalement pas 15 000 €, la commune ne pourra pas solliciter le FDAVC cette année. Ainsi, il n'y aura de délibération sur ce sujet. En revanche, un ajout de sujet est proposé à l'ordre du jour pour valider les devis de voirie dont la commission patrimoine a émis un avis favorable lors de sa réunion du 22 mars dernier.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Dans le cadre du marché à bons de commande de la communauté de communes LNG, la société Ectaur assurant la maîtrise d'œuvre a procédé à la réalisation de 3 devis correspondants aux demandes de la commission Patrimoine :

- Boucher un trou situé au niveau de la réduction de voirie aux Berlands,
- Refaire la chaussée et mettre en place une bordure à l'intérieur du virage des Robins, ainsi que le curage du fossé,
- Réparer la voirie au niveau de Plaisance,

Sans observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident les 3 devis proposés, aux montants suivants :

- 298,06€ TTC pour reboucher le trou situé aux Berlands,
- 5 509,81€ TTC pour les travaux au niveau des Robins,
- 2 856,74€ TTC pour la réparation à Plaisance,

soit un total de 8 664,61€ TTC.

- Proposition de devis travaux électriques dans la salle des fêtes

Dans la continuité des travaux de la salle des fêtes (toitures en 2023), Florian DUMAS explique qu'il est proposé de changer les néons en éclairage LED et de restructurer le compteur électrique. L'entreprise Iléclair présente son offre à hauteur de 2 960 €.

La commission Patrimoine, réunie le 22 mars dernier, a émis un avis favorable.

Sans observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, le devis de la société Iléclair, pour un montant de 2 960€ HT.

Ecole

- Lancement de la procédure d'appel d'offres pour le choix d'un gestionnaire de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025

Afin d'assurer la restauration dans le nouveau restaurant scolaire à partir de la rentrée prochaine, Florian DUMAS rappelle que la commune avait sollicité 2 entreprises connues localement pour travailler dans des restaurations collectives voisines.

Au vu du montant de leurs offres, la commune s'est rapprochée de la chargée de mission Commande publique de la communauté de communes pour obtenir ses conseils en matière de marché public.

Il s'avère que le lancement d'un marché public est obligatoire avant de pouvoir choisir un prestataire.

Il est, par conséquent, proposé de lancer cet appel d'offres.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, le lancement de la procédure et autorisent le Maire à réaliser le cahier des charges en conséquence.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions ou syndicats

Eddy CANU a participé à la commission intercommunale "Finances".

Alexander GRIMARD a participé à commission intercommunale "Sports", ainsi qu'à une réunion avec Françoise MATHE au Syndicat Intercommunal du Collège Val de Saye.

Françoise a participé à une réunion au CIAS et au Syndicat du Fronsadais.

Journal communal

Le journal a été distribué dans toutes les boites aux lettres.

Ecole

La commune a reçu un courrier de la Sénatrice Nathalie DELATTRE confirmant que sous réserve de la validation définitive, la commission départementale en charge de la DETR a retenu le projet de restructuration de l'école qui bénéficiera d'une subvention de 213 411.60€.

Pumptrack

Suite aux pousses d'herbes apparaissant sur les pistes, ainsi que les fissures, la commune est en contact avec la société Colas, leur sous-traitant MyTracks et notre avocat pour s'informer des procédures à entreprendre dans le cadre de la procédure de parfait achèvement.

Séance levée à 21h00

Secrétaire de séance,
Alexander GRIMARD



Maire de la commune,
F. DUMAS

